MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-128

Approuvant la signature d'un avenant n°2 au marché de réhabilitation- extension des communs du Chêne Rond en Tiers lieu pour le lot 1 « FONDATIONS SPECIALES -GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR EXISTANTS »

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision 2024-159 en date du 29 août 2024 approuvant la signature d'un marché de réhabilitation-extension des communs du Chêne Rond en Tiers Lieu pour le lot 1 « FONDATIONS SPECIALES -GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR EXISTANTS » représenté par la société Destas&Creib ;

VU la décision 2025-057 en date du 21 mars 2025 approuvant la signature d'un avenant au marché de réhabilitation-extension des communs du Chêne Rond en Tiers Lieu pour le lot 1 « FONDATIONS SPECIALES - GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR EXISTANTS » représenté par la société Destas&Creib ;

CONSIDERANT que des travaux complémentaires sont devenus nécessaires sur le bâtiment « Grande Armée » en raison de l'état dégradé de la dalle béton de l'édicule d'escalier, dont la dépose et le remplacement sont prévus, permettant ainsi de rationaliser la couverture initialement envisagée (dalle existante complétée d'une étanchéité sur bac acier) par une nouvelle dalle en béton intégrant un relevé d'acrotère et une étanchéité, solution plus durable permettant d'éviter l'apparition de désordres à terme et d'assurer une meilleure fixation des lettrages sur les acrotères ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°2 au marché de réhabilitation-extension des communs du Chêne Rond en Tiers Lieu pour le lot 1 « FONDATIONS SPECIALES -GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR EXISTANTS » représenté par la société Destas&Creib;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un avenant n°2 au marché de réhabilitation-extension des communs du Chêne Rond en Tiers Lieu pour le lot 1 « FONDATIONS SPECIALES -GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR EXISTANTS» représenté par la société Destas&Creib - 64 Avenue dela Gare– 91760 ITTEVILLE est signé.

ARTICLE 2
Cet avenant n°2 concerne des travaux complémentaires sur le bâtiment « Grande armée » et sur le toit-terrasse. En effet, la dalle béton existante de l'édicule d'escalier étant en mauvaise état, sa dépose et son remplacement sont prévus. Cela permet de rationaliser la couverture de l'édicule, initialement prévue avec la dalle béton existante complétée d'une étanchéité sur bac acier, en la remplaçant par une nouvelle dalle béton avec relevé d'acrotère et étanchéité. Cette solution a l'avantage d'éviter les désordres à terme et d'assurer une meilleure fixation des lettrages sur les acrotères.

ARTICLE 3
Le montant de l'avenant N°1 est de 7 382,53 € HT soit 8 859,04 € TTC.
Le montant total du marché s'élève donc à 1 021 554,10 € HT soit 1 225 864,92 TTC.

ARTICLE 4
La dépense est inscrite au Budget Ville 2025.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, le 18 juin 2025

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250618-DEC2025-128-AU
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025